

En partenariat avec **Les ÉchosÉTUDES**

LA PRESCRIPTION DES GÉNÉRIQUES en ligne de mire

Par **Hélène CHARRONDIÈRE**,
Directrice du Pôle Pharmacie-Santé
des Échos Études

Pour soutenir la croissance des génériques et des biosimilaires à l'officine, les pharmaciens plébiscitent les mesures destinées à accentuer les pressions sur les prescripteurs.

Malgré une forte dynamique de croissance (+ 10 % par an en moyenne depuis cinq ans), le marché des génériques reste en France de taille modeste¹. Fin 2013, il représentait un peu plus de 30 % en volume des ventes de médicaments à l'officine, mais moins de 20 % en valeur, soit 15 points de moins que la moyenne des pays de l'OCDE et loin derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni, où les génériques captent plus de 75 % des ventes de médicaments. Les raisons de ce différentiel sont connues : la mise en place tardive d'une politique publique, une définition restrictive du générique, un périmètre de substitution limité... Et l'absence de mesures fortement incitatives à l'égard des prescripteurs pour modifier leur comportement. En Allemagne par exemple, les médecins doivent respecter des taux cibles de prescription variables selon les spécialités médicales et les zones géographiques. Outre-Manche, leurs budgets de prescription sont strictement encadrés par les *Primary Care Trusts* et 80 % des ordonnances sont libellées en DCI. Dans nombre de pays, l'utilisation de logiciels d'aide à la prescription est obligatoire depuis plusieurs années. En France, cette obligation

n'est entrée en vigueur que depuis le 1^{er} janvier dernier. Cette mesure, si elle est tardive et peu contraignante (les médecins ne sont pas sanctionnés s'ils omettent de mentionner la DCI), marque toutefois un tournant majeur dans la politique menée par les pouvoirs publics pour favoriser ce marché. Reposant pour l'essentiel depuis quinze ans sur la substitution à l'officine, cette politique trouve aujourd'hui clairement ses limites, comme l'a analysé la Cour des comptes dans son dernier rapport sur les comptes de la Sécurité sociale. Ses auteurs estiment que pour « favoriser une diffusion beaucoup plus large des génériques et rattraper le niveau de nos voisins européens, il est nécessaire d'adopter une nouvelle stratégie, plus vigoureuse et axée principalement sur les médecins ». Cette nouvelle orientation rencontre l'assentiment des officinaux. D'après l'enquête réalisée fin 2014 par Les Échos Études, plus de 80 % des titulaires interrogés sont favorables à ce que les médecins qui abusent de la mention « NS » soient sanctionnés

65% des titulaires sont favorables au droit de substitution pour les biosimilaires, accordé dans la LFSS 2014. 12 % sont contre et 23 % n'ont pas d'opinion.

financièrement², et parmi les mesures essentielles qui devraient être prises pour soutenir le développement de ce marché, les pharmaciens citent en premier l'obligation de prescrire en DCI pour les médecins libéraux et hospitaliers. L'enjeu est de taille : les perspectives d'économies grâce aux génériques s'amenuisent en raison du potentiel commercial moins important des médicaments tombant dans le domaine public. Le développement des biosimilaires, potentiel relais de croissance, reste incertain. Ainsi, seulement 15 % des titulaires pensent pouvoir augmenter leur taux de substitution dans les deux à trois ans qui viennent. Les nouvelles mesures prises par les pouvoirs publics à partir de 2015 seront donc décisives, tant pour la croissance de ce marché que pour l'économie de l'officine.

1 - Selon les données du Gers, les ventes officielles de médicaments génériques se sont élevées, fin 2013, à 3,6 milliards d'euros (PFHT)

2 - Proposition de l'Assurance maladie obligatoire en 2014.

3 - Le marché des génériques et des biosimilaires en France, enquête auprès des pharmaciens d'officine sur leurs pratiques actuelles de substitution et leurs perspectives à l'horizon 2017. Étude réalisée par les Échos Études en décembre 2014, en partenariat avec Celipharma et le Gers.

Les actions pour développer les génériques, selon les pharmaciens

- 32%** Obliger les médecins à prescrire en DCI
- 27%** Élargir le champ du Répertoire des génériques
- 23%** Interdire la mention « NS »
- 22%** Lancer une campagne de promotion du générique auprès du grand public
- 18%** Augmenter les primes des pharmaciens sur la substitution
- 9%** Déplafonner les remises commerciales
- 7%** Augmenter les primes des médecins sur la prescription dans le Répertoire

Source : Les Échos Études et Celipharma, enquête on line auprès de 388 pharmaciens titulaires

Source : Enquête sur la substitution générique et biosimilaire à l'officine, Pratiques des pharmaciens et perspectives à l'horizon 2017, décembre 2014
lesechos-etudes.fr/generique-biosimilaire.htm

